



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, 6 Rue Riyal
Les Berges du Lac
Tunis, Tunisie
MF : 810663T/A/M/000
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE

Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS - MF : 0895221K/A/M/000
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaauditcbn@gmail.com



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2017



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, 6 Rue Riyal
Les Berges du Lac
Tunis, Tunisie
MF : 810663T/A/M/000
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE

Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS - MF : 0895221K/A/M/000
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaauditcbn@gmail.com

Tunis, le 7 Juin 2018

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
WIFAK BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapports des commissaires aux comptes – Exercice 2017

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre du mandat de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre **Assemblée Générale Ordinaire**, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport général sur l'examen des états financiers de la Société **WIFAK BANK** arrêtés au 31 Décembre 2017 ainsi que notre rapport spécial sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et aux articles 43 et 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA

Béchir NEDRI

SOMMAIRE

	PAGE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET LES ARTICLES 43 ET 62 DE LA LOI 2016-48	11
ETATS FINANCIERS	15
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	19

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac, 6 Rue Riyal
Les Berges du Lac
Tunis, Tunisie
MF : 810663T/A/M/000
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com



T.C.A- FICADEX TUNISIE
Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS - MF : 0895221K/A/M/000
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaauditcbn@gmail.com

Tunis le 7 Juin 2018

A l'attention des actionnaires de
WIFAK INTERNATIONAL BANK

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de **411 852 140 Dinars** et un résultat déficitaire de **1 687 810 Dinars**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2017 un solde de **254 166 818 Dinars**, dans le bilan de la Banque (**62%**), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **872 539 Dinars**) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « **2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, et telle que indiqué au niveau de la note aux états financiers « **7 – Portefeuille d'investissement** », l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **15 790 000 Dinars**, couverts par des provisions de **516 001 Dinars**, soit un montant net de **15 273 999 Dinars**.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « **2-4 : Portefeuille investissement** ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 85% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers « **14 : Marges et revenus assimilés** », s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à **19 295 730 Dinars**, dont **18 949 013 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « **2-8 : Comptabilisation des revenus** », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA
Béchir NEDRI

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET
475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET LES
ARTICLES 43 ET 62 DE LA LOI 2016-48**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

Les Jardins du Lac, 6 Rue Riyal
Les Berges du Lac
Tunis, Tunisie
MF : 810663T/A/M/000
Téléphone : + 216 71 194 344
Télécopie : + 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com

**T.C.A- FICADEX TUNISIE**

Résidence NOUR CITY –
Bureau A-1-3- Bloc A –
CENTRE URBAIN TUNIS NORD –
TUNIS - MF : 0895221K/A/M/000
Téléphone : + 216 71 948 785
Télécopie : + 216 71 949 804
E-mail : tcaauditcbn@gmail.com

Tunis le 7 Juin 2018

A l'attention des actionnaires de
WIFAK INTERNATIONAL BANK

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et aux articles 43 et 62 de la loi 2016-48 – Exercice **2017**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2017**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1- Le conseil d'administration réuni le **5 Mai 2017** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **34 397,260 DT**.
- 2- La société a conclu, au courant de l'exercice **2017**, onze (**11**) contrats IJARA et Cinq (**5**) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au **Groupe Hedi Ben Ayed**, administrateur de la société « **WIFAK BANK** », pour un total de **1 955 776 DT** en hors taxes. Les produits d'intérêts générés par ces contrats se sont élevés en **2017** à **67 256 DT HT**. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à **1 100 DT TTC**. Par ailleurs, la société « **INTERMETAL S.A** » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.
- 3- Le solde des fonds déposés par **ERRYADA SICAR** auprès de **WIFAK BANK** au **31/12/2017** s'élève à **10 213 365 DT**. Parmi ces fonds, **ERRYADA SICAR** a procédé au cours de l'exercice **2017** à deux placements en compte ISTITHMAR pour des montants s'élevant à **4 500 000 DT** et **4 300 000 DT** pour des périodes respectives de 6 mois et de 3 mois. Les produits générés par ces placements se sont respectivement élevés à **115 274 DT** et à **53 014 DT**.

- 4- **WIFAK BANK** a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur **HEDI BEN AYED** d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**. Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du **29 Décembre 2017**.
- 5- La banque a procédé au cours de l'exercice **2017** à l'acquisition d'un local abritant son agence sise à Megrine auprès de la société « **l'immobilière Contemporaine** » appartenant au **Groupe HEDI Ben Ayed** pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration de la banque lors de sa réunion tenue le **05/05/2017**.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

- 6- Le conseil d'administration réuni le **25 Mars 2016** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **67 500 DT**.
- 7- Le conseil d'administration réuni le **31 Mars 2015** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **28 000 DT**.
- 8- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2014** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **21 000 DT**.
- 9- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **30 000 DT**.
- 10- Le conseil d'administration de la société réuni le **27 Avril 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **15 000 DT**.
- 11- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **7 500 DT**.
- 12- Le conseil d'administration réuni le **18/02/2015** a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « **The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector** » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à **2%** du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. Antérieurement à **2017**, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En **2017**, Aucune somme n'a été facturée ou payée à ce titre.
- 13- **WIFAK BANK** a conclu au cours de l'exercice **2017** et des exercices antérieures des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe **HEDI BEN AYED**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2017** des en cours et des impayés ainsi que des produits générés en **2017** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	Solde des en cours au 31/12/2017	Solde des impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
IJARA	4 653 070	14 726	153 589
MOURABAHA et autres financements bancaires	18 174 969	0	143 734
Groupe BEN AYED	22 828 039	14 726	297 323

- 14- Les emprunts et billets de trésorerie accordés à la société par les parties liées s'élèvent au **31/12/2017** à **0 DT**. Les remboursements opérés par WIFAK BANK se sont élevés à ce titre en 2017 à **3 503 831 DT** et cde telle que ci-après détaillé :

Etablissement	Solde début	Utilisations	Remboursements	Solde fin
Société Tunisienne des banques	3 503 831	0	3 503 831	0
Total	3 503 831	0	3 503 831	0

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- 15- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice 2016 pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
 - La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales et des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers.

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

TCA
Béchir NEDRI

ETATS FINANCIERS

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T.)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	3	15 819 835	103 663
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	28 838 883	36 099 552
Créances sur la clientèle (*)	5	254 166 818	210 686 494
Portefeuille-titres commercial	6	136 230	91 021
Portefeuille d'investissement	7	18 117 592	12 016 855
Valeurs immobilisées	8	56 931 787	20 856 689
Autres actifs (*)	9	37 840 995	8 952 348
TOTAL ACTIF		411 852 140	288 806 622
Passifs			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		7 184 346	13 954
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	106 818 162	3 319 186
Emprunts et ressources spéciales	11	76 784 431	99 573 956
Autres passifs	12	51 019 798	14 125 213
TOTAL PASSIF		241 806 737	117 032 309
Capitaux Propres			
Capital		150 000 000	150 000 000
Actions propres		(48 855)	-
Réserves		20 322 419	15 554 923
Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Autres capitaux propres		657 219	649 464
Résultats reportés		582 430	216 676
Effets des modifications Comptables		0	200 370
Résultat de l'exercice		(1 687 810)	4 932 880
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	170 045 403	171 774 313
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		411 852 140	288 806 622

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Période close au 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T)

Note	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels		
Cautions, avals et autres garanties données	8 481 088	-
Crédits documentaires	-	-
Actifs donnés en garantie	-	-
Total des Passifs éventuels	8 481 088	-
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	81 753 006	14 261 340
Engagements sur titres	-	-
Total des engagements donnés	81 753 006	14 261 340
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	-	-
Garanties reçues	26 39 696 811	22 527 381
Total des engagements reçus	39 696 811	22 527 381

ETAT DE RESULTAT
pour la période close au 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire			
Marges et revenus assimilés	14	20 928 090	23 966 469
Commissions (en produits)	15	2 127 722	904 902
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		264 659	0
Revenus du portefeuille d'investissement	16	926 947	207 010
Total des Produits d'Exploitation Bancaire		24 247 418	25 078 381
Charges d'exploitation bancaire			
Marges encourues et assimilées	17	(7 411 131)	(8 198 082)
Commissions encourues		(643 778)	(235 040)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(4 630)	(5 883)
Total des Charges d'Exploitation Bancaire		(8 059 539)	(8 439 005)
Produit Net Bancaire		16 187 879	16 639 376
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	18	(699 916)	(4 071 086)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		87 249	(304 779)
Autres produits d'exploitation		891	0
Frais de personnel (*)	19	(9 719 174)	(3 998 106)
Charges générales d'exploitation (*)	20	(3 336 285)	(1 602 479)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	21	(4 257 352)	(447 662)
Résultat d'exploitation		(1 736 708)	6 215 264
Solde en gain \ perte provenant des Eléments ordinaires		104 416	-
Impôts sur les bénéfices		(50 518)	(778 140)
Résultat des activités ordinaires		(1 682 810)	5 437 124
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(5 000)	(504 244)
Résultat Net de l'Exercice		(1 687 810)	4 932 880
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		0	200 370
Résultats après modifications comptables		(1 687 810)	5 133 250

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période Close le 31 Décembre 2017
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)		23 091 637	25 163 378
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7 172 429)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-	(5 000 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)		(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		102 803 554	-
Titres de placement		(45 209)	(33 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créditeurs divers (*)		(23 867 375)	(16 438 307)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 649 644	102 142
Impôts sur les bénéfices payés		(360 580)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	23	69 073 893	26 349 560
Activités d'investissement			
Marges et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	19 706
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(5 960 000)	(4 500 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(38 272 352)	(15 312 630)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	24	(44 232 352)	(19 792 924)
Activités de financement			
Emission d'actions		-	-
Rachat d'actions		(48 855)	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	25	(23 283 991)	(65 124 049)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0
Variation de trésorerie		1 557 550	(58 567 413)
Trésorerie au début de l'exercice	22	30 880 596	89 448 009
Trésorerie à la clôture de l'exercice		32 438 146	30 880 596

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

L'historique de la société se présente ainsi :

La société **EL WIFAK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016, et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à Cinq millions (**5.000.000**) de Dinars divisé en Cinq cent mille (**500.000**) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Octobre 2003 a décidé de porter le capital à **7.500.000 DT** par la création de **250.000** actions nouvelles de **10 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de **10 DT** à **5 DT**, et de porter le capital à **10.000.000 DT** par la création de **500.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1er Janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2008, a décidé de porter le capital à **15.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **1,500 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Juin 2012, a décidé de porter le capital à **20.000.000 DT** par la création de **1.000.000** actions nouvelles de **5 DT** chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de **8 DT** par actions portant jouissance le 1er Janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours du premier semestre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Août 2015 a décidé, outre les modifications apportées aux statuts ayant adoptés la nouvelle dénomination « **WIFAK INTERNATIONAL BANK** », d'augmenter le capital de la société de **20.000.000 DT** à **150.000.000 DT** à réaliser dans 3 opérations simultanées se détaillant comme suit :

- Incorporation des réserves à concurrence de 10.000.000 DT à puiser à hauteur de 9.500.000 DT de la prime d'émission et de 500.000 DT des réserves statutaires.
- Souscription en numéraire de 60.000.000 DT avec libération intégrale, et ce par une émission au pair et sans prime d'émission de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.
- Souscription en numéraire, avec suppression des droits préférentiels de souscription des anciens actionnaires, de 60.000.000 DT et ce par l'émission au pair de 12.000.000 actions de valeur nominale de 5 DT.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 Juin 2017 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

La société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mars 1999 et les textes subséquents ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2 : Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales, Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

2-3 : Comptabilisation des engagements et revenus y afférents

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara, et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement ou Ijara sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de **WIFAK BANK**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

2-4 : Portefeuille investissement

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-5 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et Ressources Spéciales** ».

2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit.

Bien que WIFAK BANK détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :

- Commerce
- BTP
- Industrie
- Tourisme
- Agriculture
- Promotion immobilière
- Services

- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N et évalués sur la base des engagements de l'année N) ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Certains ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs. Ces ajustements consistent à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement dépasse largement la moyenne observée.

- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}$$

La banque a opté pour la neutralisation de l'effet du facteur scalaire qui avait pour objectif en 2011 la correction de l'impact des arrangements et rééchelonnements accordés dans un contexte bien particulier. Ainsi, Le facteur scalaire retenu par la banque en 2017 pour tous les secteurs d'activités est égal à 1.

- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

- v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSgi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4 ;
- N : année d'arrêté des comptes ;
- M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

2-8 : Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux perceptes charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaa elaam ».

2-9 : Impôt sur les bénéfices

Wifak Bank est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

2-12 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

2-13 : Faits saillants de la période

L'exercice 2017 est marqué par les événements suivants :

- La confirmation de la notation de la banque par Fitch Rating : AA+ avec perspectives stables ;
- La clôture de la phase homologation du système d'information et le démarrage de la phase production.
- Le démarrage effectif de l'activité en tant que banque universelle vendredi 28 avril 2017.
- La finalisation des travaux d'aménagement du Centre d'Affaires à Tunis

- L'inauguration de vingt-et-une agences situées à l'Ariana, Ben Arous, Ezzahra, Nabeul, Gafsa, Djerba, Sfax Gremda, Sfax-M. Boulila, Sfax Sakiet Eddaier, Gabes, Sousse Sahloul, Zarzis, Ben Gerdane, Béja, Médenine, Kairouan, Bizerte, Mutuelle-ville, Tataouine, Mégrine et Tunis Hadi-CHAKER.
- La tenue de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise à jour des statuts et la séparation entre les fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.
- Recrutement des cadres disposant d'expertise et d'expérience dans le secteur financier et bancaire et des jeunes diplômés,
- Le renforcement des cycles de formation dédiée au personnel de la banque.

2-14 : Changement de méthode de présentation

Pour des besoins de comparabilité, les données comparatives relatives à la situation arrêtée au 31/12/2016 ont été retraité en proforma, et ce au titre des modifications apportées au regroupement des certaines rubriques des états financiers. Ces modifications se présentent ainsi :

- Les dépôts et les créances liées aux placements MOUDHARABA détenus sur les établissements bancaires sont présentés en 2016 au niveau de la note relative au poste des états financiers « Créances sur les établissements bancaires et financiers » dans la rubrique dénommée « Banques ». En 2017, les dépôts détenus au 31/12/2017 sont présentés au niveau de la même note sous la rubrique « Banque », alors que les placements MOUDHARABA opérés auprès des banques confrères sont présentés sous la rubrique « Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires ». De même, les créances rattachés aux dits dépôts et placements sont présentés séparément.
- Les biens acquis dans le cadre de contrats IJARA et demeurant la propriété de la banque à la date d'arrêté sont présentés en 2016 parmi les « Créances sur la clientèle » au niveau de la note « Encours des créances non encore mis en force ». En 2017, ces biens sont présentés parmi les « Autres actifs ».
- En 2016, le tableau fait apparaître les « Agencements et aménagements des constructions » et les « Installations générales » sous des rubriques distinctes. En 2017, ces 2 rubriques sont présentées sous la même rubrique dénommée « Agencements et aménagement des constructions et installations générales »
- Les échéances à court terme et les échéances à long terme relatives aux prêts au personnel sont présentés en 2016 séparément au niveau de la note relative aux « autres actifs ». En 2017, ces échéances sont présentées au niveau de la même note sous la dénomination « Prêts fond social ».
- Les frais de restauration du personnel sont présentés en 2016 parmi les « charges générales d'exploitation » au niveau de la note « Achat fournitures ». En 2017, ces frais sont présentés parmi les « Charges du personnel ».
- En 2016, les produits d'exploitation bancaire encaissés et les remboursements des financements par la clientèle sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ; y compris les marges et les autres revenus bancaires », de même, les décaissements relatifs aux déblocage des financements matérialisés par le règlement des fournisseurs sont présentés sous la rubrique « Sommes versées au personnel, fournisseurs et créiteurs divers ». En 2017, les produits d'exploitation encaissés sont présentés au niveau de l'état de flux sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) ». Le solde des financements et des remboursements des échéances par la clientèle est présenté sous la rubrique « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle ».

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT

Les avoirs détenus en caisse et chez la Banque Centrale de Tunisie se présentent au 31/12/2017 comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Avoirs détenus chez la BCT	11 343 566	99 583
Caisse	4 476 269	4 080
Total	15 819 835	103 663

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

L'analyse des Créances sur les établissements bancaires et financiers se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Banques (*)	1 802 657	17 590 887
Créances rattachées aux comptes de dépôt (*)	0	298 098
Placements MOUDHARABA auprès des établissements bancaires (*)	22 000 000	13 200 000
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA (*)	47 196	49 607
Certificats de Leasing	5 000 000	5 000 000
Produit courus sur certificats de Leasing	51 507	23 437
Total	28 901 360	36 162 029
Provisions	(62 477)	(62 477)
Créances nettes	28 838 883	36 099 552

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

La valeur nette de créances sur la clientèle, au 31 Décembre 2017, a atteint **254 166 818 DT** contre **210 686 494 DT** au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de **43 480 324 DT**.

Les créances sur la clientèle s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
<u>Créances IJARA</u>	<u>232 429 328</u>	<u>227 618 979</u>
Créances IJARA : Encours Financiers	212 719 679	208 369 582
Créances IJARA : Impayés et autres facturations	19 709 649	19 249 397
<u>Créances MOURABAHA</u>	<u>37 498 315</u>	<u>0</u>
<i>MOURABAHA à court terme</i>	<i>21 389 418</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à court terme	21 210 094	0
Produits à recevoir MOURABAHA à court terme	179 324	0
<i>MOURABAHA à moyen Terme</i>	<i>5 291 054</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à moyen terme	5 279 463	0
Produits à recevoir MOURABAHA à moyen terme	11 591	0
<i>MOURABAHA à long Terme</i>	<i>10 781 591</i>	<i>0</i>
Encours MOURABAHA à long terme	10 744 021	0
Produits à recevoir MOURABAHA à long terme	37 570	0
<i>Impayés MOURABAHA</i>	<i>36 252</i>	<i>0</i>
<u>Autres Créances et rubriques</u>		
Comptes débiteurs de la clientèle	64 649	0
Autres impayés	51 444	
Effet remis à l'encaissement	296 901	141 186
Marges IJARA constatées d'Avance	(1 117 718)	(1 082 126)
S/Total : Créances brutes (*)	<u>269 222 919</u>	<u>226 678 039</u>
Marges réservées	(1 181 251)	(1 296 172)
Provisions – créances sur la clientèle	(13 874 850)	(14 695 373)
S/Total Provision	<u>(15 056 101)</u>	<u>(15 991 545)</u>
Créances nettes sur la clientèle (*)	<u>254 166 818</u>	<u>210 686 494</u>

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	164 701 395	74 485 633	417 767	876 539	9 471 923	249 953 257
Impayés	37 800	8 608 720	253 909	504 496	6 708 785	16 113 710
Avances et acomptes reçus	(2 864 793)	-	-	-	(911 712)	(3 776 505)
Autres créances	436 472	775 754	41 867	49 110	2 328 988	3 632 191
Produits à recevoir	220 900	7 585	-	-	-	228 485
Engagements du bilan	162 531 774	83 877 692	713 543	1 430 145	17 597 984	266 151 138
Engagements Hors bilan	84 130 065	6 104 030	0	0	0	90 234 095
Total des engagements (Bilan et hors bilan)	246 661 839	89 981 722	713 543	1 430 145	17 597 984	356 385 233
Produits réservés			(26 500)	(64 989)	(1 089 762)	(1 181 251)
Provisions suivant circulaire 91-24			(35 477)	(210 485)	(11 950 837)	(12 196 799)
Provisions additionnelles			-	-	(157 469)	(157 469)
Provisions collectives	1 520 581					(1 520 581)
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	1 520 581		(61 977)	(275 474)	(13 198 068)	(15 056 100)
ENGAGEMENT NET	335 122 979		651 566	1 154 671	4 399 916	341 329 133
<i>Taux des créances classées au 31/12/2017</i>			0,27%	0,54%	6,61%	
			7,42%			
<i>Taux des créances classées au 31/12/2016</i>			1%	0,83%	9,21%	
			11%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2017</i>			8,69%	19,26%	75,00%	
			68,56%			
<i>Ratio de couverture des créances classées au 31/12/2016</i>			5,48%	21,34%	66,59%	
			57,7%			

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

Le portefeuille titre commercial se compose principalement d'actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élève au 31 Décembre 2017 à **136 230 DT** contre **91 021 DT** au 31 Décembre 2016.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation (a)	1 123 100	1 123 100
Fonds d'investissement (b)	15 790 000	11 290 000
Titres d'investissement	1 500 000	0
Emprunt obligataire national	160 000	200 000
Revenus courus sur titres immobilisés	60 493	7 005
Valeur brute	18 633 593	12 620 105
Provision sur portefeuille d'investissement (c)	(516 001)	(603 250)
Valeur Nette	18 117 592	12 016 855

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD SA	100	1	100 000	2003	3,33%
ERRYADA IMMOBILIERE	24 600	5	123 000	2008 - 2009	12,3%
ERRYADA SICAR	180 000	5	900 000	2009 - 2010	97,83%
Institut de l'APBEF	1	100	100	2010	
Total			1 123 100		

(b) : Les fonds d'investissement s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

SICAR	Montant	Date d'affectation	Nature
SODIS SICAR SA	490 000	2003 – 2004 – 2005	Fond géré
ERRYADA SICAR SA	15 300 000	2009 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 - 2017	Fond géré
Total	15 790 000		

(c) : Les provisions pour dépréciation des participations se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Provisions / Participations directes		
Participation MEDFOOD	100 000	100 000
Provisions / Participations directes	100 000	100 000
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR		
Participation SERPSUD	60 000	60 000
Participation MEDFOO	150 000	150 000
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR	210 000	210 000
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par ERRYADA SICAR		
Participation SOTUMAIL	30 000	162 000
Participation SOMOCER	176 001	131 250
Provisions / Participations détenues à travers le fond géré par SODIS SICAR	206 001	293 250
Total	516 001	603 250

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées au 31 Décembre 2017 se sont élevées à **56 931 787 DT** contre **20 856 689 DT** au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation nette de **36 075 098 DT**.

Les acquisitions et les cessions de l'exercice **2017** se détaillent comme suit :

	(En DT)
Désignation	Montant en DT
<u>Acquisitions</u>	
Licences	130 454
Terrains et Constructions	25 578 666
Terrain centre d'affaire KRAM	4 704 632
Construction Centre d'affaire KRAM	26 866 007
Constructions (Agences Médenine et Megrine)	934 627
Avances payées pour l'acquisition du centre d'affaire KRAM	(6 926 600)
Installations, Agencements et Aménagements des agences	1 470 143
Acquisition des DAB et GAB	654 758
Matériel de Transport	179 000
Matériel informatique	2 068 949
Equipement de bureau	659 620
Immobilisations en cours et Avances sur immobilisations	7 654 397
Immobilisations corporelles en cours – Aménagement des constructions	4 560 006
Immobilisations en cours – Système d'information	3 094 391
TOTAL	38 395 987

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
Au 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS CUMULES				Valeur Comptable Nette au 31/12/2017
	Au 31/12/2016	Acquisition du	Cession - Reclassements	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Dotations aux amortissements	Réintégration des Amortissements	Au 31/12/2017	
Logiciels	99 325		3 609 834	3 709 159	99 325	252 455	-	351 780	3 357 379
Licences	536 930	130 454	0	667 384	131 131	189 738	-	320 869	346 515
Immobilisations incorporelles	636 255	130 454	3 609 834	4 376 543	230 456	442 193	-	672 649	3 703 894
Terrains (*)	4 804 474	4 704 632	-	9 509 106		-	-	0	9 509 106
Constructions (*)	979 901	20 874 034	7 847 635	29 701 570	241 884	643 740	-	885 624	28 815 946
Agenc. & Aménag. Des Constructions et Installations Générales (*)	324 548	1 470 143	3 997 181	5 791 872	205 680	313 879	-	519 559	5 272 313
DAB/GAB		654 758	-	654 758		65 982	-	65 982	588 776
Matériel de transport	920 380	179 000	(211 569)	887 811	642 442	99 376	(207 598)	534 220	353 591
Matériel informatique	735 656	2 068 949	3 317 717	6 122 322	278 152	683 144	-	961 296	5 161 026
Equipements de bureau	160 694	659 620	519 570	1 339 884	132 021	53 258	-	185 279	1 154 605
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	558	98	-	656	326
Immobilisations corporelles	7 926 635	30 611 136	15 470 534	54 008 305	1 500 737	1 859 477	(207 598)	3 152 616	50 855 689
Immobilisations incorporelles en cours	1 700 976	3 094 391	(3 609 834)	1 185 533	-	-	-	-	1 185 533
Immobilisations corporelles en cours	5 294 118	4 560 006	(8 770 751)	1 083 373	-	-	-	-	1 083 373
Avances sur immobilisations	7 029 898	-	(6 926 600)	103 298	-	-	-	-	103 298
TOTAUX	22 587 882	38 395 987	(226 817)	60 757 052	1 731 193	2 301 670	(207 598)	3 825 265	56 931 787

(*) : Les données 2016 sont retraitées à des fins de comparaison (Cf.Note 2-14)

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Charges à répartir	5 659 459	3 694 544
Avances aux fournisseurs	2 557 836	45 993
Prêts fonds social (*)	265 240	322 600
Prêts MOURABAHA au personnel	1 415 853	-
Etat, Retenues à la source récupérables	42 084	66 902
Crédit de TVA à reporter	8 322 272	190 524
Report d'impôt sur les sociétés	836 378	1 103 453
Acomptes provisionnels	0	293 827
TVA à régulariser	679 814	597 454
Autres impôts et taxes à régulariser	7 069	-
Personnel avances	266 823	21 694
Compte d'attente	388 126	213 345
Débiteurs divers	43 614	47 760
Avances sur rachat des actions propres	450 648	-
Dépôt et cautionnement versées	405 343	405 343
Charges constatées d'avance	492 312	317 025
Produits à recevoir	1 982 033	1 325 405
TCL à régulariser	88 159	88 159
Comptes d'ajustement devises débit	10 285	-
Compensation reçue	444 653	-
Autres valeurs à l'encaissement	1 498 548	-
Biens acquis par dans le cadre des financements IJARA (*)	5 180 995	904 800
Biens acquis par dans le cadre des financements MOURABAHA	7 566 799	-
TOTAL VALEUR BRUTE	38 604 343	9 638 828
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(763 348)	(686 480)
TOTAL NET	37 840 995	8 952 348

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

(a) Les charges à répartir de détaillent comme suit :

Désignation	VB au 01/01/2017	Dépenses du 01/2017 au 31/12/2017	VB au 31/12/2017	Cumul résorptions au 01/01/2017	Résorption du 01/01/2017 au 31/12/2017	Cumul résorptions au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Frais d'émission des emprunts	1 141 394	-	1 141 394	917 974	91 584	1 009 558	131 836
Dépenses liées à l'augmentation du capital	2 753 859	2 317 169	5 071 028	198 508	1 392 615	1 591 123	3 479 905
Dépenses liées à la mise en place du SI	51 558	49 126	100 684	-	30 394	30 394	70 290
Dépenses liées à la communication	16 051	356 643	372 694	-	72 660	72 660	300 034
Location des agences	448 325	384 356	832 681	-	215 851	215 851	616 830
Dépenses liées à l'organisation	302 523	86 232	388 755	-	108 359	108 359	280 396
Dépenses liées au système monétique	6 001	29 820	35 821	-	6 150	6 150	29 671
Dépenses liées au système SWIFT	11 852	17 961	29 813	-	8 956	8 956	20 857
Dépenses liées au système de télécompensation	79 213	-	79 213	-	26 402	26 402	52 811
Autres charges à répartir	283 465	-	283 465	283 215	250	283 465	-
Dotations aux amortissements	-	190 893	190 893	-	42 416	42 416	148 477
Prime de démarrage	-	679 290	679 290	-	150 938	150 938	528 352
Total	5 094 241	4 111 490	9 205 731	1 399 697	2 146 575	3 546 272	5 659 459

NOTE 10 : DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle présentent au 31 Décembre 2017 un solde de **106 818 162 DT** contre **3 319 186 DT** au 31 Décembre 2016 enregistrant une augmentation de **103 498 976 DT** et se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Comptes a vue	63 008 807	0
Comptes d'épargne	22 130 250	0
Comptes ISTITHMAR	15 800 000	0
Autres sommes dues à la clientèle	1 864 497	0
Créance rattachées sur Hisseb Tawfir	238 103	0
Autres sommes dues à la clientèle - IJARA	3 776 505	3 319 186
Total	106 818 162	3 319 186

NOTE 11 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 Décembre 2017 la somme de **76 784 431 DT** contre **99 573 956 DT** au 31 Décembre 2016. Le détail est comme suit :

		(En DT)	
		31/12/2017	31/12/2016
Emprunts (Echéances à plus d'un an)	(a)	37 264 878	34 817 373
Emprunts (Echéances à moins d'un an)		37 244 114	60 926 754
Billets de trésorerie		0	2 000 000
Dettes rattachées		2 275 439	1 829 829
TOTAL		76 784 431	99 573 956

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt Obligataire	0	4 000 000
Emprunt Amen Bank	5 122 528	7 680 762
Emprunts BH	868 127	1 955 761
Emprunts BT	0	800 000
Emprunts ATB	1 400 000	3 400 000
Emprunts BTE	889 320	1 977 233
Emprunts STB	0	-
Emprunts BTL	500 000	1 500 000
Emprunts ABC Bank	988 748	2 753 617
Emprunts BNA	1 750 000	3 750 000
Emprunts QNB	4 000 000	7 000 000
Emprunt MOURABAHA ZITOUNA	21 746 155	
TOTAL	37 264 878	34 817 373

(a) Les emprunts à moins d'un an au 31 Décembre 2017 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	4 000 000	8 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	33 244 114	56 926 754
TOTAL	37 244 114	60 926 754

La ventilation, au 31/12/2017, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 Mois	Entre 3 mois et 1 année	Entre 1 année et 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Emprunts et autres ressources	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992
Total	13 994 817	23 249 297	31 334 108	5 930 770	74 508 992

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimé en DT.)

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
BT 10	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 11	1 500 000	450 000	0	300 000	150 000	150 000	0
BT 12	3 000 000	900 000	0	600 000	300 000	300 000	0
BT 13	500 000	150 000	0	100 000	50 000	50 000	0
	8 000 000	2 400 000	0	1 600 000	800 000	800 000	0
BTE4	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
	5 000 000	2 986 808	0	1 009 575	1 977 233	1 087 913	889 320
STB5	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB6	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB7	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
STB8	3 000 000	303 831	0	303 831	0	0	0
STB9	2 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB10	1 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
STB11	1 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
STB12	3 000 000	600 000	0	600 000	0	0	0
STB13	6 000 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
	25 000 000	3 503 831	0	3 503 831	0	0	0
BTL6	3 000 000	1 500 000	0	600 000	900 000	600 000	300 000
BTL7	2 000 000	1 000 000	0	400 000	600 000	400 000	200 000
	5 000 000	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	1 000 000	500 000
BNA 02	4 000 000	200 000	0	200 000	0	0	0
BNA 03	3 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 04	3 000 000	300 000	0	300 000	0	0	0
BNA 05	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 06	1 000 000	150 000	0	150 000	0	0	0
BNA 07	5 000 000	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	1 000 000	750 000
BNA CUN 1	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	22 000 000	6 700 000	0	2 950 000	3 750 000	2 000 000	1 750 000
BH 09	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
	5 000 000	2 968 585	0	1 012 824	1 955 761	1 087 634	868 127
ATB 9	2 000 000	100 000	0	100 000	0	0	0
ATB 10	1 500 000	75 000	0	75 000	0	0	0
ATB 11	1 500 000	78 947	0	78 947	0	0	0
ATB 12	5 000 000	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
ATB 13	3 000 000	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB 14	2 000 000	1 600 000	0	400 000	1 200 000	400 000	800 000
	15 000 000	5 653 947	0	2 253 947	3 400 000	2 000 000	1 400 000
ABC 10	7 000 000	3 798 408	0	1 442 151	2 356 257	1 540 972	815 285
ABC 11	1 000 000	591 894	0	202 916	388 978	215 515	173 463
	8 000 000	4 390 302	0	1 645 067	2 745 235	1 756 487	988 748

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 017	Remboursement 2017	Soldes 31/12/2017	Échéance à Moins d'un an Au 31/12/2017	Échéances à Plus d'un an au 31/12/2017
AB31	1 000 000	56 031	0	56 031	0	0	0
AB32	1 000 000	56 135	0	56 135	0	0	0
AB33	2 000 000	336 184	0	336 184	0	0	0
AB34	1 000 000	168 344	0	168 344	0	0	0
AB35	1 000 000	211 146	0	211 146	0	0	0
AB36	1 000 000	250 000	0	200 000	50 000	50 000	0
AB37	2 000 000	1 142 856	0	285 714	857 142	285 714	571 428
AB38	2 000 000	1 214 286	0	285 714	928 572	285 714	642 858
AB39	2 000 000	1 285 714	0	285 714	1 000 000	285 714	714 286
AB40	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB41	2 000 000	1 285 715	0	285 714	1 000 001	285 714	714 287
AB42	1 500 000	1 178 095	0	283 326	894 769	304 794	589 975
AB43	1 500 000	1 130 248	0	319 548	810 700	343 863	466 837
AB44	2 000 000	1 540 185	0	400 608	1 139 577	431 007	708 570
	22 000 000	11 140 654	0	3 459 892	7 680 762	2 558 234	5 122 528
QNB 01	4 000 000	2 600 000	0	800 000	1 800 000	800 000	1 000 000
QNB 02	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 03	3 000 000	1 950 000	0	600 000	1 350 000	600 000	750 000
QNB 04	3 000 000	2 100 000	0	600 000	1 500 000	600 000	900 000
QNB 05	2 000 000	1 400 000	0	400 000	1 000 000	400 000	600 000
	15 000 000	10 000 000	0	3 000 000	7 000 000	3 000 000	4 000 000
ELBARAKA 1	26 500 000	24 000 000	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
ELBARAKA 2	500 000	500 000	0	500 000	0	0	0
ELBARAKA 3	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ELBARAKA 4	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
	37 000 000	34 500 000	0	22 500 000	12 000 000	12 000 000	0
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	0	25 700 000		25 700 000	3 953 846	21 746 154
	25 700 000	0	25 700 000	0	25 700 000	3 953 846	21 746 154
Takafulia 1	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
	2 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
EO 2013	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
	20 000 000	8 000 000	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0
TOTAL	216 700 000	97 744 127	25 700 000	48 935 136	74 508 991	37 244 114	37 264 877

NOTE 12 : Autres passifs

Le solde de cette rubrique au 31/12/2017 a atteint **51 019 798 DT** contre **14 125 213 DT** au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs d'immobilisations Ijara et Mourabaha	14 818 349	1 752 287
Fournisseurs factures non parvenues	2 297 812	471 398
Fournisseurs, effets à payer	18 532 032	2 724 116
Fournisseurs divers	2 124 747	1 686 009
Dettes provisionnées pour congés payés	503 046	237 374
Personnel, rémunérations dues	6 625	58 836
Avance sur TFP	109 963	70 038
Etat impôts et taxes	2 966 554	1 278 826
Organismes sociaux	891 383	461 348
Charges à payer	1 302 802	3 054 724
Compte d'attente	1 772 298	271 620
Autres comptes créditeurs	19 125	19 166
Etat impôts et taxes (contribution conjoncturelle)	0	536 638
Impôt sur les bénéfices	171 228	1 037 192
Assurance clients	585 491	223 670
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	295 226	241 971
Compensation à régler	21 354	0
Exigibles après encaissement	1 040 649	0
Débit à régulariser	3 561 114	0
Total	51 019 798	14 125 213

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 Décembre 2017 se sont élevés à **170 045 403 DT** contre **171 774 313 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Capital	150 000 000	150 000 000
Réserve légale	1 867 419	1 599 923
Fonds social	657 219	649 464
Réserves pour réinvestissements exonérés	16 810 000	12 310 000
Fonds pour risques bancaires généraux	220 000	220 000
Actions propres	(48 855)	0
Autres réserves	1 645 000	1 645 000
Résultats reportés	582 430	216 676
Effet des modifications comptables	0	200 370
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	171 733 213	166 841 433
Résultat de la période	(1 687 810)	4 932 880
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	170 045 403	171 774 313

Le résultat par action se présente comme suit :

	<i>(en DT)</i>	
	31/12/2017	31/12/2016
Résultat par action	(0.050)	0,160

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Actions propres	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2015	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	495 734	4 624 445	166 811 830
Retraitement 2014 – Effet Correction d'erreur	-	-	-	-	-	-	-	-	19 777	19 777
Solde au 31 Décembre 2015 après retraitement	150 000 000	-	1 351 677	639 638	7 810 000	1 865 000	25 336	495 734	4 644 222	166 831 607
Affectations approuvées par l'AGO su 29/06/2016	-	-	248 246	-	4 500 000	-	191 340	(315 141)	(4 624 445)	-
Reclassement 2016 - Effet Correction d'erreur (**)	-	-	-	-	-	-	-	19 777	(19 777)	-
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	9 826	-	-	-	-	-	9 826
Résultat au 31 Décembre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	4 932 880	4 932 880
Solde au 31 Décembre 2016	150 000 000	-	1 599 923	649 464	12 310 000	1 865 000	216 676	200 370	4 932 880	171 774 313
Affectations approuvées par l'AGO su 14/06/2017	-	-	267 496	-	4 500 000	-	365 754	(200 370)	(4 932 880)	-
Rachat Actions propres	-	(48 855)	-	-	-	-	-	-	-	(48 855)
Dividendes versés en 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur fonds social	-	-	-	7 755	-	-	-	-	-	7 755
Résultat au 31 Décembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 687 810)	(1 687 810)
Solde au 31 Décembre 2017	150 000 000	(48 855)	1 867 419	657 219	16 810 000	1 865 000	582 430	-	(1 687 810)	170 045 403

NOTE 14 : MARGES ET REVENUS ASSIMILES

Les revenus se sont élevés au 31 Décembre 2017 à **20 928 090 DT** contre **23 966 469 DT** au 31 Décembre 2016 accusant ainsi une diminution de l'ordre de **3 038 379 DT**.

L'analyse des revenus se présente ainsi :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 594 511	1 792 525
Revenus d'Ijara	18 949 013	22 652 771
Variation des produits réservés	37 849	(478 827)
Revenus MOURABAHA	346 717	0
Total	20 928 090	23 966 469

NOTE 15 : COMMISSIONS

Le détail de cette Rubrique au 31/12/2017 est le suivant :

	(En DT)	
Désignation	31/12/2017	31/12/2016
<u>Effets, chèques et opérations diverses</u>	58 277	0
Effets à l'encaissement	1 297	0
Opérations diverses sur effets	4 431	0
Opérations de virement	6 284	0
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertible	46 265	0
Opérations sur titres	0	0
<u>Commerce extérieur et change</u>	92 181	0
Remise documentaire	83 017	0
Commissions sur prélèvements	228	0
Virements et chèques en devise	7 416	0
Retraits et versements en devise	1 420	0
Autres	100	0
<u>Autres commissions</u>	1 977 264	0
Frais de tenue de compte	89 780	0
Opérations monétiques	113 555	0
Frais de rejet	384 810	429 742
Frais de dossiers et de suivi	263 243	159 244
Frais de résiliation, produits sur rachat & cession	843 592	315 916
Commissions SMS Banking	4 332	0
Commissions/ EPS	100	0
Frais de clôture de compte	100	0
Commissions/ Assurance Ijara	277 752	0
Total	2 127 722	904 902

NOTE 16 : REVENU DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique a enregistré une valeur de **926 947 DT** au 31/12/2017 contre **207 010 DT** au 31/12/2016, soit une variation de **719 937 DT**.

NOTE 17 : MARGES ENCOURUES ET ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique a atteint **7 411 131 DT** au 31/12/2017 contre **8 198 082 DT** au 31/12/2016, soit une diminution de **786 951 DT**. Il représente principalement des charges encourues sur les ressources financières.

NOTE 18 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **699 916 DT** contre **4 071 086 DT** au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	2 803 864	4 639 845
Dotations au titre de la provision collective	-	434 293
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	11 196	457 413
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(1 931 325)	(1 460 465)
Reprises au titre de la provision collective	(183 819)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(1 443 571)	-
Reprise sur marges réservées liées à la radiation	(77 072)	-
Pertes sur créances	1 520 643	-
TOTAL	699 916	4 071 086

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	9 961 552	4 090 666
Dotations aux provisions pour congés à payer	272 183	236 365
C.N.S.S	2 086 902	813 815
Accident de travail	48 063	24 044
Autres charges de personnel (Restauration...) (*)	189 351	83 561
Assurance groupe	211 733	126 750
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	53 255	64 686
Sous-total	12 823 039	5 439 887
Transfert de charges	(3 103 865)	(1 441 781)
Total des charges de personnel	9 719 174	3 998 106

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 20 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31/12/2017 à **3 336 285 DT** contre **1 602 479 DT** au 31/12/2016. Elles sont analysées comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Achat fournitures (*)	240 901	90 033
Carburant	64 380	58 585
Impôts et taxes	393 542	241 653
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	431 230	329 997
Frais postaux et télécommunication	289 868	172 355
Entretien, réparation et maintenance	480 595	223 504
Services extérieurs (Gardiennage, nettoyage...)	157 830	-
Déplacements, missions et réceptions	153 633	93 052
Dons et subventions	6 665	6 325
Location	461 596	100 597
Jetons de présence	102 500	93 125
Charges BVMT & STICODEVAM	68 404	52 562
Publicité publication et relations publiques	215 536	40 769
Primes d'assurance	109 805	37 087
Etudes et recherches	63 966	59 755
Electricité et eau	158 835	37 767
Autres	13 106	0
Sous-total	3 380 840	1 637 166
Transfert de charges	(76 107)	(34 687)
TOTAL	3 336 285	1 602 479

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf.Note 2-14)

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré, au 31 Décembre 2017 une augmentation de **3 809 690 DT** par rapport au 31 Décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	442 193	84 365
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 859 477	203 322
Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 146 575	159 975
Sous-total	4 448 245	447 662
Capitalisation	(190 893)	-
Total	4 257 352	447 662

NOTE 22 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au niveau de l'état de flux de trésorerie se présente comme suit :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	15 819 835	103 663
Banques et Placements à court terme auprès des banques	23 802 657	30 790 887
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7 184 346)	(13 954)
Total	<u>32 438 146</u>	<u>30 880 596</u>

NOTE 23 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent, au 31 Décembre 2017, **69 073 893 DT** contre **26 349 560 DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) (*)	23 091 637	25 163 378
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(7 172 429)	(9 084 226)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	(5 000 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle (*)	(27 025 349)	31 640 102
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	102 803 554	-
Titres de placement	(45 209)	(33 529)
Sommes versées au personnel, fournisseurs hors exploitation et créiteurs divers (*)	(23 867 375)	(16 438 307)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 649 644	102 142
Impôts sur les bénéfices payés	(360 580)	-
TOTAL DES FLUX PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	<u>69 073 893</u>	<u>26 349 560</u>

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison (Cf. Note 2-14)

NOTE 24 : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (**44 232 352 DT**) contre (**19 792 924 DT**) au 31 Décembre 2016 présentant le détail suivant :

	<i>(En DT)</i>	
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	19 706
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	(5 960 000)	(4 500 000)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations	(38 272 352)	(15 312 630)
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT	<u>(44 232 352)</u>	<u>(19 792 924)</u>

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 Décembre 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement présentent un total de **(23 283 991) DT** contre **(65 124 049) DT** au 31 Décembre 2016.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Emission d'actions	-	-
Rachat d'actions	(48 855)	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(23 235 136)	(65 124 049)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	-	-
TOTAL	(23 283 991)	(65 124 049)

NOTE 26 : Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31/12/2017 à **39 696 811 DT** contre **21 088 884 DT** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	(En DT)	
	31/12/2017	31/12/2016
Garanties réelles recues des clients	39 338 300	19 226 614
Garanties financières-SOTUGAR	358 511	1 862 270
TOTAL	39 696 811	21 088 884

NOTE 27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 Mai 2018 date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société ; et ce en ce qui concerne notamment l'amélioration ou la détérioration de la situation des clients.

Par ailleurs aucun événement significatif n'est enregistré au cours de la période postérieure à la date de clôture.

NOTE 28 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES	Société siégeant au conseil
▪ Islamic corporation for the development of the private sector	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
▪ Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et les membres proches de leurs familles	
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	
- Société L'immobilière Contemporaine	
- Société ALULUX SUD	
- Société ROYAL OLIVE OIL	
- Société TOUTALU	
- Société COTUNAL	
- Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY	

ERRYADA SICAR

Conventions de fonds gérés conclues avec la société ERRYADA SICAR

La société a mis à la disposition de sa filiale « ERRYADA SICAR » la somme de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **34 397 DT** en HT.

Par ailleurs, les sommes placés par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2016 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **67 500 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017** à **28 000 DT**.

- Placement au cours de l'exercice 2014 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 21 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 30 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 15 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevés au titre de l'exercice **2017 à 7 500 DT**.

Placements opérés par ERRYADA SICAR auprès de WIFAK BANK

Le solde des fonds déposés par **ERRYADA SICAR** auprès de **WIFAK BANK** au 31/12/2017 s'élève à **10 213 365 DT**. Parmi ces fonds, **ERRYADA SICAR** a procédé au cours de l'exercice **2017** à deux placements en compte **ISTITHMAR** pour des montants s'élevant à **4 500 000 DT** et **4 300 000 DT** pour des périodes respectives de 6 mois et de 3 mois. Les produits générés par ces placements se sont respectivement élevés à **115 274 DT** et à **53 014 DT**.

Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe **BEN AYED** concernent **63** contrats **IJARA** et **5** contrats de financement (**MURABAHA** et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

(En DT)

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2017	Impayés au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017
Financements IJARA	63	4 653 070	14 726	153 589
Société PROSID	11	208 940	24	20 169
Société ELECTRIA	3	157 168	0	4 197
Société INTERMETAL SA	5	121 431	877	7 283
Société Nouvelle de Construction SNC	15	92 957	0	14 932
Société Technique Industrielle et Commerciale	4	5 344	4	854
Société TRANSIDER	1	1	1	0
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	2	306 401	(2)	13 233
Société Sens Inverse	3	44 418	7	4 166
Société SAMFI « SARL »	3	47 359	1	5 221
Société METALSHIP	2	34 742	17	3 064
Société INTER FER FORGE	1	1	2	214
Société C.C.P.S	4	2 328 154	(2)	9 931
Société PROSID SUD	2	57 659	101	4 491
Société d'étude et de construction métallique	2	57 089	0	6 696
Société INTERCHAUX	3	283 354	1	29 606
IMMOBILIERE CONTEMPORAINE	0	0	0	0
STE ALULUX SUD	0	0	0	0
STE ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	13 695	26 594
STE TOUTALU	1	60 549	0	2 938
MOURABAHA et autres financements bancaires	5	18 174 969	0	143 734
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 374 055	0	13 007
Société C.C.P.S	1	2 105 039	0	-
COTUNAL	1	7 454 799	0	62 924
INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	0	67 803
Total	68	22 828 039	14 726	297 323

En 2017, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **11** contrats IJARA et **5** contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

(En DT)

Société	Nombre de contrats	Financement en hors taxes	Commissions en TTC
Financements IJARA	11	1 955 776	1 100
Société C.C.P.S	2	227 767	200
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	340 161	100
Société PROSID	1	135 845	100
Société ELECTRICA	2	172 867	200
Société INTERMETAL SA	1	78 071	100
Société PROSID SUD	1	38 153	100
Société ROYAL OLIVE OIL	1	847 503	100
Société SENS INVERSE	1	48 342	100
Société TOUTALU	1	67 067	100
MOURABAHA et autres financements bancaires	5	18 400 991	4 420
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	1 600 077	4 420
Société C.C.P.S	1	2 105 039	-
Société COTUNAL	2	7 454 799	-
Société INDEPENDANT TRADING COMPANY	1	7 241 076	-
Total	16	20 356 767	5 520

Par ailleurs, la société « INTERMETAL S.A » a procédé au rachat anticipé d'un contrat de financement IJARA anciennement conclu et dont l'encours s'élève à la date de rachat à **4 428,713 DT**. L'opération de rachat a été concrétisée au prix hors taxes de **4 871,584 DT** accusant ainsi une commission en hors taxes égale à **442,871 DT**.

Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2017** se sont élevés à **104 691 DT**.

Convention d'acquisition d'un local auprès de l'une des sociétés appartenant au groupe HEDI BEN AYED

La banque a procédé en **2017** à l'acquisition du local abritant son agence sise à Megrine auprès de la société « l'immobilière Contemporaine » appartenant au Groupe HEDI Ben Ayed, et ce selon la décision du conseil d'administration du 05/05/2017, pour un montant de **540 000 DT TTC (457 627,119 DT.HT)**.

Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à **2017**, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En **2017**, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2017** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 Juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT** en plus d'une prime annuelle nette au titre du même exercice pour **240 000 DT**. Par ailleurs, et en vertu de la décision du même conseil, le Directeur Général a bénéficié en 2017 d'une prime d'intéressement proportionnel au résultat de l'exercice **2016** s'élevant à un montant net de **246 644 DT** et un complément au titre des salaires de l'exercice 2016 pour un montant net de **121 856 DT**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2017** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2017** s'élèvent à un montant brut de **115 625 DT** dont **102 500 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.